

Plan familial de mise en sûreté

Inondation,
phénomène
météorologique,
accident industriel...



En famille, faire face aux **RISQUES MAJEURS**

Document à remplir et à conserver
Édition novembre 2022

MAIRIE DE



TOULOUSE

Toulouse est exposée à un certain nombre de risques, d'origine naturelle ou liés aux activités humaines : crue, canicule, accident industriel, rupture de barrage...

Pour faire face à ces événements majeurs, la Mairie a élaboré un Plan communal de sauvegarde afin d'organiser l'alerte, l'information, la protection et le soutien des populations concernées, s'il y a lieu, en cohérence avec l'organisation préfectorale.

Chaque établissement scolaire se prépare également au moyen d'un Plan particulier de mise en sûreté (PPMS) permettant de mettre nos enfants à l'abri, au plus vite et de manière efficace, en cas de péril.

Pour vous informer au mieux, nous avons élaboré ce plan familial de mise en sûreté. Un document mis à la disposition des Toulousains, destiné à anticiper et à se préparer pour affronter, aussi sereinement que possible, ce genre de situation.

En parallèle, un système d'alerte en masse, à disposition de la Mairie de Toulouse, permet, sur simple inscription en ligne, de recevoir directement les informations nécessaires en cas d'alerte.

Votre sécurité et celle de vos proches nous concerne tous.

La sécurité est l'affaire de chacun de nous.

Jean-Luc MOUDENC
Maire de Toulouse
Président de Toulouse Métropole

SOMMAIRE



Avant l'événement :

J'anticipe et je prévois les risques 4



Sur la carte, je repère les risques en fonction de mon adresse 4



Sur le tableau, je coche les risques qui correspondent à mon adresse 5



Je prends en compte les autres risques..... 6



J'identifie les dispositifs qui me permettront d'être alerté 7



Je repère où m'informer pendant l'événement..... 8



Je localise les arrivées de gaz, d'électricité et d'eau et je vérifie comment les fermer 8



Je cherche la meilleure attitude à adopter en fonction de la consigne..... 9



Je prépare mon kit d'urgence 11



Pendant l'événement :

les bons comportements 12



Après l'événement : les bons réflexes 13



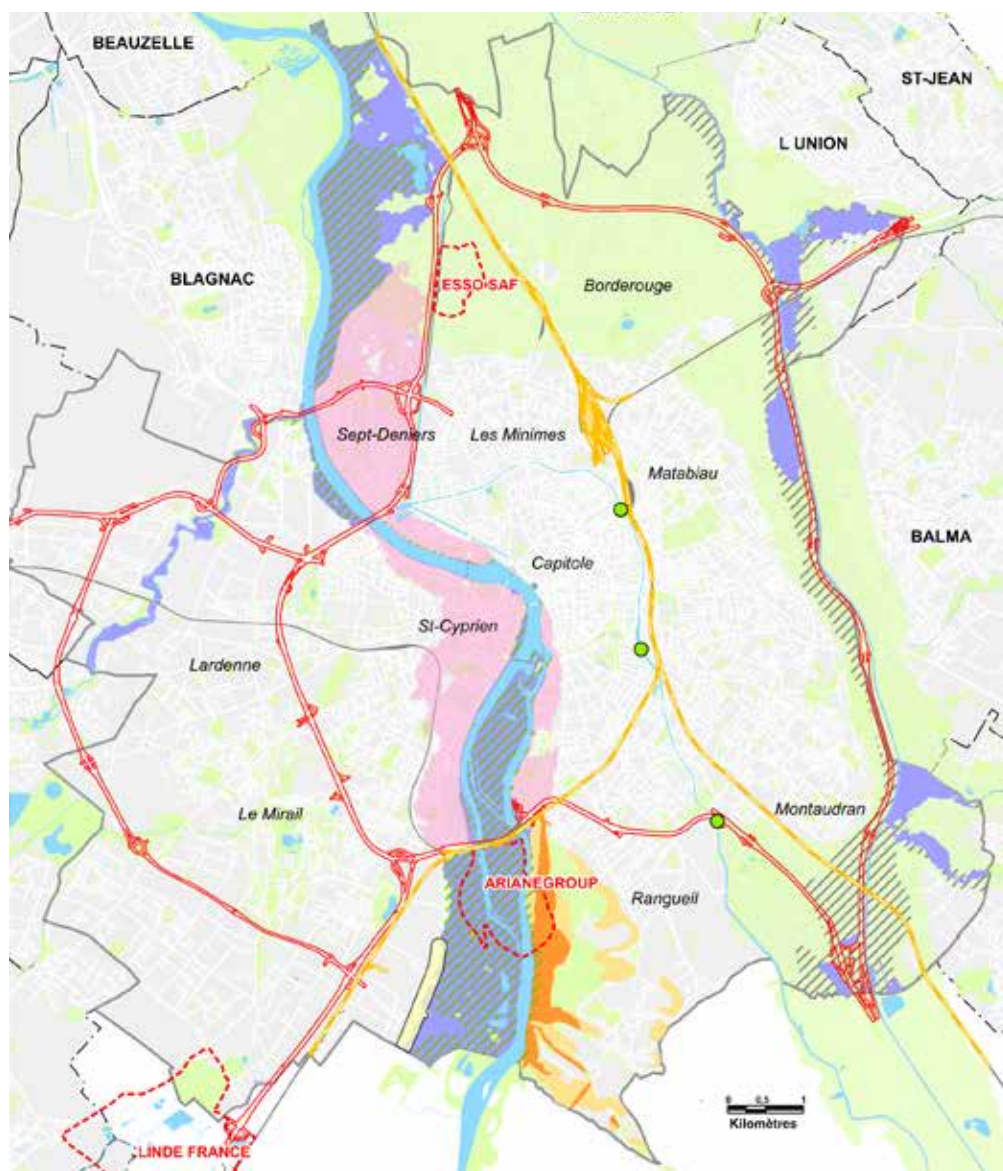
Les coordonnées utiles 14



Sur la carte, je repère les risques en fonction de mon adresse



Je me repère sur la carte avec une croix (si besoin, je peux rechercher mon adresse de façon plus précise avec le plan interactif de la ville sur plan.toulouse.fr et cliquer sur **Risques majeurs**).



Mouvements de terrain :

- Aléa fort
- Aléa modéré

Transports de matières dangereuses :

- Par voie routière (voies principales)
- Par voie ferrée
- Par canalisation (gaz naturel : zone des effets létaux)

Risques industriels :

- Périmètre d'application des consignes de sauvegarde en cas d'accident

Zones inondables :

- Non protégée par les digues
- Protégée par les digues
- Zone de crue historique de l'Hers
- Par rupture du barrage de Cap de Long (Hautes-Pyrénées)
- Par rupture du barrage de la Ganguise (Aude)
- Point de débordement du canal en cas de rupture du barrage de la Ganguise (Aude)

je prévois les risques

Dans tous les cas, les bons réflexes en cas de danger ou d'alerte :

- Se mettre à l'abri
- Écouter la radio
France Bleu Occitanie : **91.8 FM** ;
France Inter : **88.1 FM** ;
France Info **105.5 FM** ;
Sud Radio **101.8 FM** ;
- Regarder la télévision sur **France 3 Sud**
- Consulter **toulouse.fr**
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école
- Ne pas téléphoner



Sur le tableau, je coche les risques qui correspondent à mon adresse



Je sélectionne les risques qui concernent mon logement et j'identifie, si nécessaire, ma zone d'alerte et mon point de regroupement dans le Plan communal de sauvegarde : **risquesmajeurs.toulouse.fr**

Risques à cocher		Consignes de mise à l'abri		À faire
Les risques d'inondation				
☐	Crue en zone inondable non protégée par les digues.	 Ma zone d'alerte* : Mon point de regroupement* :		
☐	En cas de rupture des digues en zone inondable protégée par les digues.	 Ma zone d'alerte* :  La consigne pour cette zone* : Mon point de regroupement en cas d'évacuation* :		
☐	En cas de rupture du barrage de Cap de Long			
☐	En cas de rupture du barrage de La Ganguise			
Les mouvements de terrain				
☐	Mouvements de terrain	 		
Les accidents industriels				
☐	ESSO SAF	 Mon point de regroupement* :	 	
☐	ARIANEGROUP		 	
☐	LINDE FRANCE		 	

- 

Gagnez immédiatement les hauteurs (hors zones inondables).
- 

Montez à pied immédiatement dans les étages.
- 

Évacuez le bâtiment, ne prenez pas l'ascenseur. Rejoignez les points de regroupement.
- 

Fermez les arrivées de gaz et d'électricité.
- 

Bouchez toutes les arrivées d'air avec un ruban d'adhésif large.
- 

Fermez les volets, portes et fenêtres. Calfeutrez les ventilations.
- 

Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.
- 

Fuyez latéralement.
- 

Ne fumez pas.

* d'après le Plan communal de sauvegarde



Je prends en compte les autres risques

Risques communs à tous	Consignes	À faire
Accident de Transport de matières dangereuses		  
Accident nucléaire		 
Tempête		 Je rentre ou fixe les objets sensibles aux effets du vent. Je ne touche pas les fils électriques tombés au sol.
Canicule	Je me mets dans des endroits frais.	Sortir aux périodes les moins chaudes de la journée (avant 12h et après 16h).
	Je m'hydrate.	
	J'évite de rester seul. Je recherche la compagnie de proches. Je propose mon aide aux plus fragiles.	
Grand froid	Je m'habille chaudement avec plusieurs épaisseurs.	
	Je sors le moins longtemps possible.	
	Je n'oublie pas de m'hydrater.	
	Je chauffe sans surchauffer.	
	Je n'oublie pas d'aérer une fois par jour.	
	J'appelle le 115 numéro d'urgences sociales, si je remarque une personne sans abri en difficulté.	
	Je limite les efforts physiques.	
Pollution de l'air	J'adapte mes activités en respectant les messages sanitaires	
	Je prends conseil auprès d'un professionnel de santé en cas de gêne respiratoire ou cardiaque.	



Fermez les volets, portes et fenêtres.
Calfeutrez les ventilations.



Ne fumez pas



Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.



Bouchez toutes les arrivées d'air avec un ruban d'adhésif large



J'identifie les dispositifs qui me permettront d'être alerté

→ Les sirènes

Le **signal national d'alerte** est un son modulé, réparti en 3 séquences :



Le **signal de fin d'alerte** est caractérisé par un son continu, en une seule séquence :



(L'essai mensuel du bon fonctionnement des sirènes a lieu le 1^{er} mercredi de chaque mois, à midi, il est composé d'une seule séquence d'1 minute et 41 secondes).

→ Je m'inscris au système d'alerte en masse de la ville de Toulouse

Le système d'alerte en masse a pour vocation d'alerter et d'informer au plus vite, par téléphone, SMS ou mail les habitants inscrits en fonction de leur lieu de résidence. Les inscriptions se font en ligne sur **risquesmajeurs.toulouse.fr**. Il est également possible de s'inscrire auprès des agents d'accueil de ma mairie de quartier ou à l'accueil du Capitole.
Ce service est entièrement gratuit.



L'ensemble des informations communiquées est confidentiel et ne peut être utilisé à d'autres fins que celle de constituer le dispositif d'alerte.

Je note la date de mon inscription (à renouveler tous les 2 ans) :

..... / /

→ Les ensembles mobiles d'alerte (véhicules de la police municipale, par exemple)

→ Les Panneaux à Messages Variables (PMV)

Ces panneaux donnent habituellement des informations sur la circulation ou les places de parking.

Bon à savoir !

Le Registre communal du plan d'alerte et d'urgence

Un des membres de ma famille ou moi-même est âgé de plus de 65 ans ou handicapé. Il existe un dispositif particulier pour ces personnes plus fragiles qui peuvent s'inscrire ou être inscrites par un membre de leur famille au registre communal du plan d'alerte et d'urgence en cas de risques exceptionnels au **0800 042 444** (numéro gratuit), afin de bénéficier d'une prise en charge personnalisée en cas d'alerte (en particulier en cas de canicule).

Des personnes de mon entourage sont fragiles (bébé, personne âgée, handicapée) : je pense également à elles en les intégrant dans mon **PFMS** ou en les accompagnant dans la réalisation du leur.



Je repère où m’informer pendant l’événement



J’écoute la radio ou je regarde la chaîne de télévision

- France 3 Sud
- France Bleu Occitanie : 91.8 FM
- France Inter : 88.1 FM
- France Info : 105.5FM
- Sud Radio : 101.8 FM



Je consulte le site de la mairie de Toulouse,
j’aurai des précisions sur l’événement en cours : metropole.toulouse.fr
Je peux aussi suivre :

- les prévisions météorologiques : meteofrance.com
- les prévisions de crue : vigicrues.gouv.fr

D’une façon générale, je reste vigilant : je me renseigne sur la météo et les risques de crues, je suis les consignes de sécurité de la radio...



Je localise les arrivées de gaz, d’électricité et d’eau et je vérifie comment les fermer



J’explique à chaque membre de la famille
comment les couper (photos, schémas, texte d’explication...).
Je tiens à proximité les outils nécessaires à la fermeture des
vannes gaz et eaux.

Coupures	Localisation	Mode opératoire
	Exemple	Exemple
	Dans le garage, à droite de la porte	Basculer l'interrupteur rouge en bas ou tourner le robinet dans le sens inverse des aiguilles d'une montre
Électricité		
Gaz		
Eau		



Je recherche la meilleure attitude à adopter en fonction de la consigne

Dans certains cas, il faudra réagir vite pour mettre toute la famille à l'abri. J'anticipe les actions d'urgence que je devrai accomplir.

→ Pour une mise à l'abri par confinement (en cas de nuage toxique, par exemple)

Si je suis chez moi



Je ferme les portes et les fenêtres, et j'obstrue les ouvertures (cadre de porte, aération...) à l'aide de ruban adhésif large ou de linge mouillé.



Si possible, je coupe l'alimentation de la Ventilation mécanique contrôlée (VMC) au niveau du disjoncteur électrique, voire le chauffage ou la climatisation.

Je choisis, avec l'assistance de toute la famille, la pièce dans laquelle me confiner avec :

- le moins d'ouvertures possible, (sans bouche d'extraction de la VMC si je ne peux pas la couper).
- proche des sanitaires,
- avec au minimum 1,5 m²/personne.

Donc, j'irai dans la pièce de mon logement la plus adaptée

.....

Si je suis éloigné(e) de mon domicile,



je rentre dans le bâtiment le plus proche et je suis les consignes des autorités. Attention, un véhicule ne constitue pas un lieu de protection.

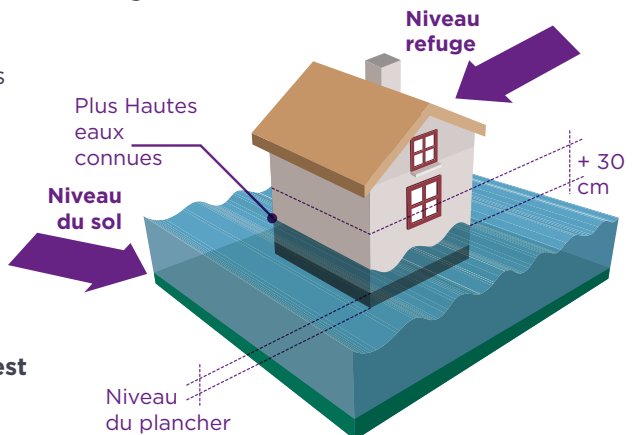
→ Pour une mise à l'abri par refuge dans les étages (en cas de risque de rupture de digue, par exemple, si la consigne l'autorise)*.



Je vérifie que je dispose d'une zone hors d'eau (ou niveau refuge), chez moi ou dans mon voisinage immédiat, selon le schéma ci-après.

Si je ne connais pas les « Plus hautes eaux connues », une pièce située à l'étage pourra être choisie. Elle devra avoir un accès sur l'extérieur afin que je puisse être évacué(e) par les secours en cas de nécessité.

Si je ne dispose pas de niveau refuge, l'évacuation est impérative.



*L'évacuation anticipée est, parfois, impérative dans certaines zones derrière les digues (Zone rose sur la carte p. 4. Voir le Plan communal de sauvegarde pour connaître la consigne).

Avant l'événement

Si la consigne des autorités le permet et que je choisis le refuge, je risque de rester isolé(e) sans pouvoir sortir, sans eau potable, gaz, ni électricité. Il faut donc prévoir de quoi subvenir aux besoins vitaux de chaque membre de la famille.

Attention : une porte en bois risque de gonfler avec l'eau, elle pourrait ne plus s'ouvrir.

→ Pour une mise à l'abri par évacuation (en cas d'inondation, par exemple)

Je respecte les consignes générales de sécurité et rejoins le point de regroupement donné dans le message d'alerte afin que des bus puissent m'amener au centre d'hébergement. (J'ai indiqué ma zone d'alerte et mon point de regroupement dans le tableau p.5 au moyen du plan communal de sauvegarde).

Pour évacuer :

Si je suis autonome dans mes déplacements, je peux aller directement sur le centre d'hébergement qui m'est communiqué le moment venu.

- je ne prends pas l'ascenseur,
- je verrouille les portes de mon domicile,
- je suis les itinéraires d'évacuation et les consignes des autorités.

Je dois m'éloigner de la source de danger et non la braver à pied ou en voiture. Ainsi, je ne traverse jamais une zone inondée : je peux être emporté avec très peu d'eau, y compris en véhicule, ou aspiré au niveau d'une bouche d'égout dont la plaque a été soulevée.

Je peux me rendre chez des amis ou de la famille qui se situent hors de la zone de danger.

Contact d'un proche dans le périmètre de la Métropole

Nom	
Adresse	
Téléphone	

J'identifie un contact pour ma famille : un ami ou un proche habitant une localité plus éloignée et que les membres de la famille pourront contacter si nous avons été séparés durant l'événement (chaque membre de la famille enregistre ses coordonnées dans son téléphone portable)

Contact d'un proche dans une autre commune, plus éloignée

Nom	
Adresse	
Téléphone	



Je prépare mon kit d'urgence

Chaque famille doit être en mesure de **subvenir à ses besoins pendant 72 heures** au moins, que ce soit lors d'une évacuation, d'une mise à l'abri dans un bâtiment ou lorsque le gaz, l'électricité et l'eau courante viennent à manquer de manière durable.

Ce kit d'urgence contient des éléments que j'ai déjà chez moi, il s'agit ici de bien gérer les stocks et de connaître leur emplacement.

L'équipement à préparer à l'avance, dans un sac ou une valise prêt à être emporté :

Pour ...	Les indispensables	
... Se confiner	1 à 3 rouleaux de ruban adhésif large, type déménagement	☐
	Des serviettes à humidifier pour protéger ses voies aériennes de l'inhalation de produits toxiques, éventuellement.	☐
... Rester informé	Une radio à piles (et piles de rechange) ou à dynamo	☐
... Se signaler	Un sifflet	☐
	Des gilets fluorescents pour chaque membre de la famille	☐
	Une lampe torche à pile (et piles de rechange) ou à dynamo	☐
... Ne pas avoir froid et pour un minimum d'hygiène	Des vêtements chauds	☐
	Une couverture de survie pour chaque personne	☐
	Des produits d'hygiène personnelle pour toute la famille (brosses à dent, couches...)	☐
... Administrer des premiers soins	Une trousse médicale de 1er soin : pansements, sparadrap, paracétamol, désinfectant, anti diarrhéique, produit hydro alcoolique pour les mains...	☐
... Se nourrir et boire	3 bouteilles d'eau d' 1,5l par personne et par jour	☐
	Des aliments énergétiques n'ayant pas besoin d'être cuits (fruits secs, conserves...)	☐
	Quelques couverts, ouvre- boîte, couteau multifonctions	☐
	Autre (aliments pour bébé ou régime particulier) (si j'ai des animaux je prévois de la nourriture et de l'eau pour eux aussi, voire une cage de transport)	☐
... Faciliter le retour à la normale	Une photocopie des documents administratifs et contractuels (sur support numérique également) : papiers d'identité, permis de conduire, carnets de santé, carte vitale, livret de famille, contrat de travail, contrat d'assurance...	☐
	Le double des clés de la voiture	☐
	Le double des clés de la maison	☐
	Un peu d'argent liquide	☐
... S'occuper en attendant la fin d'alerte	Des jeux pour enfants et adultes (cartes, dominos, dés...)	☐
	Des livres, revues...	☐

Je recherche, dans la maison, un endroit sûr et accessible pour ranger mon kit d'urgence :

.....

- Un téléphone portable et un chargeur
- Des médicaments spécifiques (diabète, allergies...)
- Les papiers d'identité
- Chéquier(s) et carte(s) bancaire(s), espèces.

les bons comportements



Je me mets à l'abri

en évacuant, en me confinant ou en me réfugiant dans les étages tout en suivant les consignes des autorités en fonction du type d'événement. Si je dois rester dans un abri, je constitue si possible une réserve d'eau en remplissant la baignoire et je sors des serviettes de la salle de bains.



Je récupère mon kit d'urgence.



J'écoute la radio

pour connaître la nature du danger, son évolution et les consignes à suivre.



Je coupe les arrivées de gaz et d'électricité

pour éviter le risque d'explosion ou de court-circuit.
(le gaz de ville n'est à couper que sur ordre des autorités)



Je ne fume pas, j'éteins toute flamme.



Je ne téléphone pas,

sauf urgence vitale : les lignes téléphoniques doivent rester libres pour les secours.



Je ne prends pas l'ascenseur

afin de ne pas rester bloqué à l'intérieur en cas de coupure électrique.



Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école

pour ne pas encombrer les voies de circulation, m'exposer et exposer mes enfants inutilement au danger.
Le personnel enseignant s'occupe d'eux. Il s'est préparé aux situations graves en réalisant le Plan particulier de mise en sûreté de l'établissement.



Je m'informe sur metropole.toulouse.fr et sur le compte Twitter : @ToulouseAlertes de la Mairie de Toulouse.

les bons réflexes



→ Quand puis-je réintégrer mon logement ?

Je rentre uniquement après l'autorisation des autorités et en fonction des dernières consignes.
Si je sens une odeur de gaz, je m'éloigne et j'appelle les services de secours ou le service d'urgence gaz.



→ Que faire si mon lieu d'habitation a été endommagé ?

En cas de fortes dégradations, je fais ma déclaration de sinistre auprès de mon assureur* et j'attends le passage ou l'autorisation de l'expert avant de commencer le nettoyage. (Je prends des photos).

Je note les informations de mon assureur :

Nom de mon assurance	
N° de téléphone	
N° de contrat	



→ Que puis-je faire en attendant le passage de l'expert ?

Si mon habitation ne présente aucun risque (à vérifier avec les services compétents), je peux :

- aérer mon logement et remettre en état le chauffage si l'installation est sèche,
- commencer à recenser mes pertes et faire part de mes besoins à la mairie de Toulouse,
- prendre des photos de l'intérieur et de l'extérieur de l'habitation,
- faire éventuellement des marques des hauteurs d'eau,
- vérifier l'état des aliments (attention à la rupture de la chaîne du froid pour les produits congelés).

Je ne jette rien (je fais une liste des meubles et appareils endommagés).



→ Quand l'expert est passé, par quoi commencer ?

Je nettoie mon habitation. En fonction de l'événement, je pense à prendre des précautions (gants...), à désinfecter à l'eau de javel et à chauffer pour sécher mon habitation en cas d'inondation.

Je jette tout ce qui a été détruit.

→ Dans tous les cas, je m'informe auprès de la mairie.

Des dispositifs de soutien aux sinistrés auront pu être mis en place (soutien administratif, hébergement et ravitaillement, soutien psychologique...).

Quelques consignes

- Je ne touche pas aux animaux morts et aux produits chimiques abandonnés. J'informe la mairie de Toulouse qui organisera leur enlèvement;
- J'utilise des gants de travail que je change régulièrement, je me lave les mains et change de vêtements.

*Dès la survenue d'un sinistre, je me manifeste auprès du maire afin qu'il engage la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (demande déposée en Préfecture). Parallèlement, je déclare dès que possible l'étendue du sinistre à mon assureur et j'établis la liste des dégâts subis. Une fois la publication au Journal Officiel de l'arrêté interministériel, je dispose de 30 jours pour déclarer mon sinistre pour les dommages matériels directs et pour les pertes d'exploitation. Si l'état de catastrophe naturelle est reconnu, l'assurance rembourse les dommages matériels comme prévu dans le contrat Multirisques-habitation. Si l'état de catastrophe naturelle n'est pas reconnu, le remboursement des dommages liés à l'événement dépend des autres garanties (hors catastrophe naturelle) éventuellement prévues dans votre contrat : garantie tempête ou événement climatique...

Les coordonnées utiles

Les numéros d'urgence

Pompiers :	18
SAMU :	15
Police ou gendarmerie :	17
Numéro unique d'appel d'urgence en Europe :	112

Des coordonnées utiles :

Allô Toulouse05 61 222 222
(un ou plusieurs autre(s) numéro(s) de téléphone pourront être mis en place par la Mairie suite à l'événement)

Ma mairie de quartier :

Urgence électricité :

Urgence gaz :

Service des eaux :

Assurance :

Personne proche à contacter :

Médecin de famille :

Établissement(s) scolaire(s) des enfants :

.....

.....

.....

Hôpital/Clinique :

Autres numéros utiles :

.....

.....

.....

Des documents sont consultables sur le site de la ville **risquesmajeurs.toulouse.fr**, ainsi qu'au Capitole ou dans les mairies de quartier :

- le **Plan communal de sauvegarde** (PCS) : il recense les risques à Toulouse et les principales stratégies et consignes de sauvegarde. Pour certains risques, les zones d'alerte et points de regroupement de la population sont indiqués ;
- le **Document d'information communal sur les risques majeurs** (DICRIM) : il présente en particulier la nature des risques, mais également les mesures de prévention, de protection et de surveillance qui sont mises en place ;
- enfin le **livret d'information sur les risques majeurs** : c'est une version synthétique et grand public du DICRIM, qui présente les risques majeurs et les consignes qui leurs sont liées.

Ville de Toulouse

Département de la Haute-Garonne



Inondation



Glissements
de terrains



Sécheresse



Tempêtes



Aval
d'un barrage



Activités
industrielles



Transport de
matières
dangereuses



Conduites fixes
de matières
dangereuses

en cas de **danger** ou d'**alerte**

1. **Abritez-vous** *Take shelter • Resguardese*

2. **Écoutez la radio** *Listen to the radio • Escuche la radio*

France Bleu Occitanie 91.8 FM France Info 105.5 FM
France Inter 88.1 FM Sud Radio 101.8 FM

3. **Respectez les consignes** *Follow the instructions • Respete las consignas*

N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Don't seek your children at school • No vaya a buscar a sus niños a la escuela

Pour en savoir plus, consultez

> le site internet, risquesmajeurs.toulouse.fr et gouvernement.fr/risques

> dans les mairies, le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

MAIRIE DE



TOULOUSE

Dès à présent :

Renseignez ce document
et parlez-en en famille,

Préparez le kit d'urgence
dans un endroit accessible
et connu de tous,

Inscrivez-vous au système
d'alerte en masse sur
risquesmajeurs.toulouse.fr.